

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS									
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste				
CAHORS. — D.	6 25	1 14	6 25	1 14	CAHORS. — D.	4 42	1 11	5 40	1 11	TOULOUSE D.	5 40	1 11	5 40	1 11	CAHORS. — D.	7 40	1 14	7 40	1 14	CAHORS. — D.	7 40	1 14	7 40	1 14	CAHORS. — D.	7 40	1 14	7 40	1 14

Cahors, le 20 Septembre.

QUESTIONS AGRICOLES

M. le ministre de l'agriculture, qui vient de donner aux agriculteurs une nouvelle preuve de la sollicitude que leur porte le gouvernement en visitant les principaux établissements agricoles de France, a dernièrement adressé aux directeurs de ces écoles au sujet du choix et du contrôle des semences, une circulaire qu'il est bon de ne pas passer sous silence.

M. Barbe pose un principe à méditer : « En agriculture, il n'y a pas de petites pertes à négliger, comme il n'y a pas de petits profits à dédaigner. »

Rien n'est plus juste, et tous ceux qui s'intéressent aux choses de la terre, savent que là, plus que partout ailleurs, la maxime : rien ne se perd, est absolument vraie.

La circulaire du ministre est toute d'actualité. Au moment où commence la saison d'automne, il est bon d'entretenir les paysans des semences qu'ils vont faire ; cette circulaire contient divers conseils qui présentent le plus haut intérêt.

« Je n'ai pas besoin d'insister longuement, dit le ministre, sur l'utilité de faire un choix judicieux des variétés à cultiver dans chaque situation ; l'expérience a démontré surabondamment, et on a pu le constater dans les nombreux champs d'expériences institués pendant les deux dernières années, sur tous les points du territoire de la République, que telle variété améliorée donnait des rendements dépassant 10, 20, 30 0/0 et souvent plus, ceux des espèces ordinaires, ou fournissant des produits d'une qualité bien supérieure. »

L'expérience a encore fait voir qu'au moyen d'engrais appropriés, de préparations convenables du sol, de semences en lignes, on pouvait développer largement encore la puissance pro-

ductive des bonnes variétés et par suite le rendement des cultures.

« La vigilance du cultivateur toutefois ne doit pas s'exercer seulement sur le choix des variétés à adopter pour sa culture et sur les procédés culturaux propres à obtenir les plus forts rendements ; elle doit aussi porter sur la semence même : l'agriculteur s'exposerait, en effet, à voir ses espérances déçues, s'il employait des semences impures ou ayant perdu leur faculté germinative, s'il confiait à son sol des semences infestées de spores de champignons parasitaires, ou des graines fourragères altérées par des mélanges frauduleux ou empoisonnées de cuscute. »

Il est certain que la culture intensive est un des plus sûrs moyens d'arriver à apporter un remède efficace à la crise agricole que nous traversons. Les droits protecteurs récemment votés par les deux chambres ont déjà donné confiance aux agriculteurs, mais ils n'ont pas sensiblement relevé le prix du blé. La concurrence étrangère est toujours des plus redoutables, et le meilleur moyen de lui résister c'est d'avoir de bonnes matières. On a calculé par exemple, que si 50 0/0 de semences employées sont de mauvaise qualité, la perte que subira l'agriculture peut être, au moment de la récolte, de quatre-vingt à cent millions de francs.

D'autre part, la valeur totale des semences est de près de sept cent millions.

On comprend dès lors, l'importance de ce facteur de la production agricole. M. Barbe a bien fait d'engager les directeurs des écoles d'enseignement agricole, à faire des conférences dans ce sens et à signaler de nouveau à leur attention, comme à celle du public, le mécanisme très simple de la « station d'essais des semences » organisée à l'Institut national agronomique de Paris.

Où par exemple, le ministre nous paraît

quelque peu optimiste, c'est quand il écrit en terminant sa circulaire :

« De même que l'emploi des mauvaises semences est la cause pour notre agriculture d'une perte annuelle considérable, l'usage des variétés améliorées et des semences contrôlées avec soin produisant un effet inverse, entrainera par une augmentation dans le rendement et une amélioration dans la qualité des produits, un accroissement de revenu pour l'agriculture et la richesse pour le Pays, richesse que l'on peut facilement évaluer à plusieurs centaines de millions. »

Il est certain qu'une amélioration dans les semences entrainera une augmentation dans le rendement, mais il est peut-être excessif d'attribuer à ce fait seul une production en plus de plusieurs centaines de millions.

Si par exemple, le cultivateur sème d'excellent blé dans une terre fatiguée, sa récolte ne sera pas sensiblement augmentée s'il n'ajoute pas les engrais nécessaires. Et ces engrais, il ne saurait les ajouter, s'il ne possède pas le capital nécessaire pour se les procurer. C'est là le point capital et l'on ne saurait mieux atteindre ce but, qu'en organisant des établissements de crédit agricole, où le paysan trouverait de l'argent à bon marché. Quoiqu'il en soit, la circulaire de M. Barbe méritait d'être signalée à la masse laborieuse des campagnes. Telle qu'elle est, elle renferme d'excellents conseils qui seront suivis avec fruit.

**

INFORMATIONS

Le prochain emprunt. — Le *Journal des Débats* termine ainsi un article sur la situation financière et la nécessité d'un emprunt :

L'ongle.

— Pour lors, reprit le vieillard en reposant son verre sur la table, il faut que vous sachiez que je suis un volontaire de 1792.

— Quel âge avez-vous donc ? demanda Julian avec surprise, à la vue de ce vieillard à l'aspect vigoureux encore, malgré les longues mèches blanches de son épaisse chevelure, droit comme un I et l'œil encore brillant, affecté seulement d'une claudication très prononcée.

— J'ai quatre-vingt-quatre ans au 12 mars prochain ; j'ai servi sous les ordres de Kellermann, Kléber, Marceau, Pichegru, Hoche, Moreau et finalement du général Bonaparte, à Marengo, où un biscuit autrichien m'a brisé la cuisse et m'a fait obtenir un congé définitif. Ah ! c'était le bon temps ; presque toujours on manquait de chaussures et de pain ; mais le cœur y était, on se baignait en chantant pour la patrie ; les généraux portaient des épaulettes en laine, ils mangeaient comme nous et couchaient sur la dure ; personne ne se plaignait, car la nation était tout alors pour nous ; la France était grande, forte et respectée ; nous avions conquis la Hollande, les bords du Rhin et pacifié la Vendée, quand un jour tout cela changea, on voulut faire de l'Europe toute entière une seule nation qui s'appellerait la France ; on a vu ce que ces beaux projets nous ont valu.

Les jeunes gens écoutaient, en proie à une vive émotion.

Ce vieux soldat, dernier reste mutilé de ces temps héroïques, leur semblait un géant.

Le vieillard continua.

— Mes pressentiments ne m'ont pas trompé ; tout ce que j'avais prévu depuis quelques années

Le ministre qui dirige aujourd'hui nos finances n'a pas besoin de déguiser ses vues ; le public a confiance en lui et la majorité est disposée à le suivre dans toutes les opérations nécessaires à la liquidation d'un passé avec lequel on est décidé à rompre. Il est donc probable que M. Rouvier s'arrêtera à un plan très simple, comme serait par exemple celui d'un emprunt de liquidation en 3 0/0, dont l'importance pourrait être de 600 ou 700 millions, et dont l'objet serait d'abord de faire face aux divers besoins du budget extraordinaire et ensuite de faire disparaître cette espèce de dette flottante, composée de bons à long terme ou d'obligations sexennaires, qui pèse à la fois sur la trésorerie et sur le budget.

APRÈS LA MOBILISATION

Après la mobilisation. — Le général Bellot, chef d'état-major sous les ministres Farre et Boulanger, avait fait adopter par le général Boulanger une méthode nouvelle pour l'ordre en bataille de l'infanterie.

Cette méthode consistait principalement à mettre en première ligne une petite masse, en seconde ligne une masse plus forte, enfin toute la réserve en dernière ligne.

Le but était de se soutenir en forçant progressivement l'attaque.

C'est une méthode qui a été appliquée dans la mobilisation du 17^e corps.

De l'épreuve, il est résulté ceci.

Dans une guerre réelle, toute notre infanterie se serait trouvée à 800 mètres de l'ennemi sous le feu de ses canons, et aurait été littéralement écrasée. Les différentes lignes, en effet, s'obstruant réciproquement, ne pourraient pas se porter secours.

Le général Ferron et tous les chefs de corps ayant été unanimes à critiquer cette méthode, elle sera définitivement abandonnée pour revenir à l'ancien système, corrigé, bien entendu, d'après les nécessités modernes.

Autre modification. L'intendance qui avait adopté le système d'un seul centre d'approvisionnement, le trouve défectueux.

On va étudier s'il ne conviendrait pas de faire,

se réalise.

— Comment, que voulez-vous dire ? s'écrièrent les deux jeunes gens avec anxiété.

— Je veux dire que, depuis deux jours, le coup d'Etat est fait. Si vous ne me croyez pas, lisez ce journal qui traîne là-bas sur cette table, vous saurez tout.

— Mon Dieu ! Ainsi ces hommes armés...

— Sont des citoyens qui se sont levés pour soutenir leurs droits indignement violés.

— Oh ! c'est affreux, la guerre civile !

— Oui, la guerre civile et la terreur, voilà où nous en sommes. Maintenant que complexez-vous faire ?

— Eh ! le sais-je. Je suis loin de chez moi. Etranger à ce pays, tout est danger pour moi et pour mon ami.

— Le plus sûr serait peut-être de retourner sur vos pas ; mais qui sait s'il n'est pas trop tard, et si la route n'est pas déjà fermée derrière vous ; car toutes les populations se lèvent, la protestation est générale ; tenez, messieurs, vous êtes jeunes, vous m'intéressez, je voudrais vous venir en aide, ne fût-ce que par un conseil ; vous devriez partir au plus vite, tourner à Z... sans y entrer, et gagner V... par la traversée ; dans cette ville, m'avez-vous dit, vous avez des parents, ils vous protégeront et vous défendront au besoin.

— Oui, vous avez raison, nous n'avons pas d'autre parti à prendre ; que Dieu nous aide !

— Aidez-vous-mêmes, messieurs, c'est le plus sûr, croyez-moi, et surtout évitez les mauvaises rencontres. Plus tôt vous partirez, mieux cela vaudra pour vous. Dans trois heures, avec vos chevaux qui sont bons, vous pouvez être à V...

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

XI

DANS LEQUEL L'AUTEUR DÉMONTRE CLAIEMENT QU'IL EST TRÈS DANGEREUX DE VOYAGER POUR SES AFFAIRES PARTICULIÈRES, QUAND UN GOUVERNEMENT ÉPROUVE LE BESOIN DE FAIRE UN COUP D'ÉTAT.

La conversation avait été reprise à voix basse entre les femmes.

Elles auraient pu aussi bien causer à haute voix, car elles s'entretenaient dans un patois incompréhensible pour les jeunes gens.

Lorsque le déjeuner toucha à sa fin, Julian demanda une bouteille de vieux bourgogne, et inlassablement accepta ; après cette première bouteille, il en prit une seconde, puis une troisième.

Les deux montagnards buvaient ce vin comme du petit lait, accoutumés qu'ils étaient aux vins du Narbonnais et aux vins cuits de Port-

vendres.

Le vieillard se déridait peu à peu ; il devenait communicatif.

A la moitié de la seconde bouteille toute sa défiance première avait disparu.

— Vous êtes étrangers au pays ; je vois cela à votre accent, dit le vieillard en souriant.

— Nous sommes Basques, des environs de Narbonne, répondit Julian pour son ami et pour lui. Nous allons faire visite à des parents que nous avons à V...

— Mauvais moment que vous avez choisi pour voyager, messieurs, dit le vieillard en hochant la tête et en secouant le foyer de sa pipe sur le coin de la table pour en faire tomber la cendre.

— Pourquoi donc ? demanda Julian.

— Parce que le pays n'est pas tranquille, tant s'en faut, reprit le vieillard.

— Que me dites-vous là ? fit Julian avec une véritable surprise.

— Ignorez-vous donc ce qui se passe ?

— Complètement. Comment saurions-nous quelque chose ? Depuis douze jours, nous avons quitté notre village, et pendant notre route nous n'avons rencontré personne capable de nous renseigner.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, je vous renseignerai moi, messieurs.

— Vous nous ferez un véritable plaisir, dit Julian.

— Coutez donc alors, je crois que ce que vous allez entendre vous intéressera.

— Nous en sommes convaincus à l'avance ; à votre santé !

— A la vôtre, messieurs.

On trinqua, les verres furent vidés rubis sur

dans chaque corps, autant de centres d'approvisionnement qu'il y a de divisions.

D'après les derniers calculs de l'état-major, les dépenses de la mobilisation varieront entre 14 et 16 millions.

Le ministre de la guerre compte néanmoins ne pas demander de nouveaux crédits à la Chambre. Cette dépense serait couverte par des économies sérieuses et immédiates.

L'intendance

C'est une mode que de se montrer sévères pour l'intendance. On a exercé contre elle bien des critiques qui toutes ne portent pas. Un exemple : Il est arrivé, paraît-il que des troupes ont dû recourir aux vivres de réserve, faute de vivres frais. Là-dessus, haro sur l'intendance : « Vous voyez ! Toujours les mêmes errements... ! Et nous sommes en pays de ressources ! Et nous sommes en période de paix... ! »

Il faut pourtant s'entendre. Les vivres de réserve sont faits pour être distribués quand les vivres frais manquent. A la guerre, le cas se produit journellement. N'étions-nous pas en mobilisation, c'est-à-dire à l'état supposé de guerre ? Les distributions journalières s'étant trouvées insuffisantes, on a entamé les vivres de réserve tout simplement. Et je suis bien sûr que les vides du sac ont été comblés sans retard, soit par l'approvisionnement qui suit la colonne, soit par les magasins de ravitaillement.

Maintenant, pourquoi les distributions ont-elles été ce jour-là insuffisantes ?... Il faudrait peut-être le demander aux généraux qui dirigeaient le mouvement. L'essai de mobilisation, qui comportait des manœuvres de petite guerre, se compliquait nécessairement d'a-coups, d'événements imprévus. Vous avez vu quelle initiative a été laissée aux chefs de corps, et quelle multiplicité de contre-ordres !... Tel cantonnement devait recevoir de la troupe, qui n'en a pas reçu ; tel autre, qui ne figurait point sur les itinéraires, y a été brusquement inserit ; tel autre encore a eu plus de monde qu'il n'en était attendu. Je vous répète que les ordres changeaient inopinément. Personne n'y voyait de mal, puisque le 17^e corps faisait la guerre et que les chefs modifiaient leur tactique, ou pour répondre à des mouvements imprévus de l'ennemi supposé, ou pour simuler eux-mêmes des mouvements destinés à lui donner le change.

Il s'ensuivait des concentrations inattendues. L'intendance, obéissant aux ordres de la veille, se trouvait à son poste à l'heure dite : soudain, le contre-ordre lui venait de transporter ailleurs ses convois de subsistances ; elle y allait. Comme il faut du temps pour toutes choses, les vivres frais arrivaient après les heures de distribution ; d'où le recours aux vivres de réserve.

Encore une fois, ce sont-là des accidents de chaque jour en temps de campagne. Pour ce qui touche la mobilisation du 17^e corps, c'est exceptionnellement qu'on a usé des vivres de réserve, et sans doute à titre d'expérience complémentaire. N'en parlons plus.

Dès la rentrée des Chambres, le général Ferron déposera un projet de loi tendant à ce que chaque cheval propre à être réquisitionné ait son livret comme les hommes. Tous les deux ans, par région ou par arrondissement, tous les chevaux sujets à la réquisition seraient réunis tant pour l'exercice que pour l'inspection. Enfin, relativement à l'évaluation, de nouvelles mesures permettraient d'éviter les disproportions qui sont les seules causes de l'augmentation énorme de la dépense.

Propriétés bâties. — On sait que l'administration des contributions directes procède, d'ordre du ministre des finances, à des travaux relatifs aux propriétés bâties. Nous croyons que d'ici peu cette administration sera en mesure de fournir les premiers résultats de ses travaux.

La commission du budget a repris l'examen du budget des travaux publics. Elle a adopté le principe de la fusion des routes nationales et du grand réseau vicinal, c'est-à-dire que l'Etat céderait ces routes aux départements qui se chargeraient de leur entretien à forfait.

Pour engager le Gouvernement à accomplir cette réforme, la commission lui a supprimé 3 millions de crédit.

La date de la rentrée des Chambres. — C'est seulement dans une dizaine de jours, qu'il sera possible de s'occuper des projets concernant la rentrée des Chambres, qui aura probablement lieu le 21 octobre. Cette date ne pourrait être avancée, que si les travaux de la commission du budget étaient achevés dans un bref délai.

Le prochain mouvement préfectoral. — Au nombre des préfets, qui vont recevoir leur changement à bref délai, nous pouvons citer dès aujourd'hui les préfets de la Corrèze, du Cantal, du Morbihan et du Jura.

Le nombre des allemands à Paris. — Nous apprenons que les maires de chacun des arrondissements de Paris viennent de recevoir l'invitation officielle d'avoir à produire d'ici la fin du mois au ministère de l'intérieur, direction de la sûreté générale, un état récapitulatif de tous les sujets

allemands qui habitent leur circonscription. Ce travail, demandé une première fois par la préfecture de police, n'a pu être encore régulièrement fourni.

La lettre du duc d'Aumale à l'Académie française. — Dans la séance de vendredi, de l'Académie française, présidée par M. Bertrand, M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une lettre de condoléances adressée au directeur de l'Académie, à l'occasion de la mort de M. Caro, par Mgr le duc d'Aumale.

Un journal du matin dit que cette lettre se terminait par quelques paroles pleines d'espérances et de confiance dans la fin très prochaine de l'exil.

Notre confrère exagère un peu ; le duc d'Aumale n'exprimait à la fin de sa lettre, aucune « confiance » dans l'avenir, il se bornait simplement à regretter de ne pas siéger au milieu de ses collègues et il souhaitait que, son exil cessant, il lui soit permis de prendre une part effective à leurs travaux.

Notre confrère exagère encore, lorsqu'il ajoute qu'après des discussions fort animées, l'Académie a décidé de tenir secrète la lettre du duc d'Aumale. L'exactitude nous oblige à dire qu'il n'y a pas eu de discussions fort animées, et que l'Académie s'est bornée à décider, sur la proposition d'un de ses membres, que ce document ne serait pas consigné dans le procès-verbal des séances. Il n'y figurera pas, en effet.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le général Verrier, commandant la 66^e brigade et les 3^e et 4^e subdivisions a adressé à M. le Maire de Cahors, la lettre suivante :

Monsieur le Maire, Au nom de la garnison de Cahors et en mon propre nom, j'ai l'honneur de vous prier de remercier la municipalité et la population de l'accueil sympathique qui a été fait au 7^e de ligne à sa rentrée des manœuvres de mobilisation.

Ce nouveau témoignage des sentiments qui les animent à l'égard de l'armée, ne peut que resserrer les liens qui nous unissent déjà si étroitement à la société cadurcienne, pour laquelle vous connaissez toutes mes sympathies personnelles.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

G^{ral} VERRIER.

La mobilisation. — L'opération de dislocation est absolument terminée pour les hommes.

Tous les réservistes sont rentrés dans leurs foyers.

Hier matin, les hommes de la classe 1882 ont été libérés.

La restitution des chevaux. — Dimanche, les commissions de réquisition des chevaux mobilisés se sont réunies de nouveau à Cahors, pour procéder à la restitution des animaux.

Nous avons vu arriver ces pauvres chevaux. La plupart sont maigres et paraissent avoir souffert. Cela se règle par des indemnités qui sont payées séance tenante.

Disons, en toute franchise, qu'on lésine un peu trop pour ces indemnités. Mieux eût valu ne donner que 5 fr. par jour, au lieu de 10 fr., au propriétaire, et se montrer plus larges aujourd'hui dans l'évaluation des indemnités résultant des dépréciations. On aurait fait moins de mécontents et on n'aurait pas, en somme, dépensé plus d'argent.

Les suites de la mobilisation. — Le général Ferron vient de demander à tous les officiers qui ont été détachés au 17^e corps pendant l'essai de mobilisation, de lui adresser des rapports précis sur : 1^o Les opérations auxquelles chaque officier a assisté ; 2^o les imperfections constatées dans les résultats obtenus ; 3^o les moyens qui paraissent propres à faire disparaître ces imperfections dans le plus bref délai.

Tous ces rapports seront centralisés à l'état-major général, où ils doivent être parvenus le 1^{er} octobre au plus tard.

L'épée des sous-officiers. — Le modèle de cette épée, pour la tenue de ville, est adopté définitivement.

La lame est droite, triangulaire, à pans évidés. La monture est analogue, quant à la forme, à celle des sous-officiers du génie, mais la poignée et la garde, ainsi que les deux coquilles fixes, sont en bronze blanc de nickel.

Le fourreau est en tôle d'acier. La longueur de la lame est de 81 centimètres ; le poids de l'épée de 700 grammes sans fourreau, de 1,010 grammes avec fourreau.

Conseil d'arrondissement. — Les électeurs du canton de Gourdon, sont convoqués pour le 2 octobre, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Prat, dont l'élection a été annulée.

Contributions indirectes. — Par décision ministérielle du 13 septembre courant, M. Rome, commis de direction à Aurillac, est nommé en la même qualité à la direction de Cahors, en remplacement de M. Bénatre, nommé commis de 1^{re} classe, à la direction de Mont-de-Marsan.

Lycée de Cahors.

Un arrêté ministériel en date du 1^{er} septembre, pris en conformité du décret du 16 juillet dernier, vient de répartir en 6 classes, les professeurs et chargé de cours des lycées.

Voici ce qui concerne le lycée de Cahors : Sont rangés dans la 6^e classe de leur emploi : MM. Audemard, professeur de seconde ; Baylon, professeur pour l'enseignement secondaire spécial ; Combarieu, professeur de rhétorique ; Maxton, professeur de philosophie ; Molinié, professeur pour l'enseignement secondaire spécial.

Sont rangés dans la 5^e classe de leur emploi : MM. Anglarès, chargé du cours de sixième, Borelly, chargé de cours de physique ; Gerbier, chargé de cours de mathématiques ; Périé, chargé de cours de physique.

Sont rangés dans la 6^e classe de leur emploi : MM. Chéry, chargé de cours d'allemand ; Gauthier, chargé de cours de cinquième ; Herbert chargé de cours d'anglais ; Piot, chargé de cours de quatrième ; Valès, chargé de cours d'histoire ; Andraud, chargé de cours d'enseignement spécial (lettres) ; Brubart, chargé de cours d'enseignement spécial (lettres).

Nous sommes étonnés, et le public s'étonne avec nous, que des maîtres zélés et consciencieux, qui par la durée de leurs services pourraient prétendre à la 1^{re} classe ne soient rangés que dans la 5^e.

Il y a là une anomalie qui mérite d'être signalée, et nous espérons que M. le Ministre profitera des promotions du 1^{er} janvier prochain, pour rendre à de vieux fonctionnaires la justice qui leur est due.

Nouvelles militaires. — Dorénavant, chaque homme de l'effectif de paix, vivant à l'ordinaire, sera muni d'une fourchette.

En conséquence, les corps d'armée sont autorisés à acheter une fourchette pour chacun des hommes qui ne seraient pas munis de cet ustensile à leurs frais.

A l'avenir, la fourchette sera comprise parmi les objets de petite monture renfermés dans la musette sur le sac.

Dépôt de remonte d'Aurillac. — Pendant le mois d'octobre 1887, le comité d'achat suivra, dans le Lot, l'itinéraire ci-dessous : Cahors, vendredi 14 octobre, à 8 h. 1/2 ; Puy-l'Evêque, samedi 15 octobre, à 9 heures ; Vayrac, samedi 22 octobre, à 9 heures ; Gramat, lundi 24 octobre, à 8 heures ; Figeac, mardi 25 octobre, à 8 heures 1/2.

Pour y procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans de manège ; de ligne, de légère, de 1 mètre 48 à 1 mètre 60 ; d'artillerie, de trait et de trait léger de 1 mètre 54 à 1 mètre 58, fortement établis et ayant des allures.

Les achats porteront exclusivement sur des sujets *anglo arabes* pour les chevaux de manège.

Ligne de Brive à Montauban. — Jeudi dernier, à deux heures, il a été procédé à la préfecture de Cahors, à l'adjudication au rabais, sur missions cachetées, des travaux d'achèvement du 3^e lot de la ligne de Montauban à Brive. Le montant total des travaux s'élevait à la somme de 650,000 fr. Neuf soumissionnaires se sont présentés et ont été tous agréés.

MM. Laurent et Cie, de Gourdon, qui ont consenti au rabais de 33 0/0, ont été déclarés adjudicataires.

Agents-voyers cantonaux. — Le lundi 10 octobre 1887, à 10 heures du matin, il sera procédé, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, à l'examen des aspirants à l'emploi d'agent-voyer cantonal dans le département de la Haute-Garonne.

Acte de probité. — M^{me} veuve Séval, demeurant rue du Rempart, à Cahors, ayant trouvé sur la voie publique une petite montre en argent, s'est empressée de la déposer au bureau de police, où elle est à la disposition de son légitime propriétaire.

Contraventions. — Le nommé Barronnet, originaire d'Orthez (Basses Pyrénées), trouvé ivre-mort sur la voie publique, a été déposé au violon municipal.

Des procès-verbaux pour rixe et tapage nocturne, ont été dressés contre dix jeunes gens appartenant aux communes de Cahors et de Pradines.

Foire de Cahors. — La foire du 17 septembre n'a pas été belle. 220 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 17 fr. l'hectolitre ; 90 hectolitres de maïs vendus 10 fr. l'hectolitre.

Les transactions ont été nulles sur le foirail aux bestiaux.

Luzech. — Un triste accident a jeté la consternation à l'usine Lagrèze, à Luzech. La nommée David, âgée de 21 ans, ouvrière à la carderie, a eu la main droite prise par un engrenage ; malgré l'empressement que l'on a mis à lui porter secours et les soins qui lui ont été immédiatement prodigués par M. le docteur Pélissier on craint que l'amputation de la main ne soit jugée nécessaire.

Gourdon. — Dimanche dernier, vers onze heures du matin, un incendie a détruit une grange appartenant au sieur Fresquet, et située à Flage, commune de Gourdon. Cet immeuble n'était pas assuré.

Pèlerinage du Tiers-Ordre. — Le pèlerinage du Tiers-Ordre au sanctuaire de Rocamadour aura lieu, cette année, le 4 octobre, fête de St-François.

Le pèlerinage sera précédé d'une retraite, qui s'ouvrira le 29 septembre, à quatre heures du soir.

Empoisonnement. — La *Semaine vétérinaire* vient de publier un article qui raconte plusieurs cas d'empoisonnement des bestiaux causés par le nitrate de soude.

Ces animaux s'étaient abreuvés à une mare où on avait lavé des sacs qui avaient été remplis de cet engrais. Les vaches ont succombé au bout d'une et deux heures. Aucun moyen de secours n'a pu les sauver.

L'usage du nitrate de soude tendant à se vulgariser partout dans la culture, nous croyons utile de signaler aux ménagères le danger qu'elles font courir à leurs bêtes en lavant les sacs de nitrate de soude dans les eaux qui les abreuvent.

Il faut laver ces sacs dans une eau mise à part, puis arroser le jardin avec cette eau, qui est à la fois un agent de mort pour les animaux et un aliment vital pour les plantes.

Pick-pocket. — Un individu parcourait, avant-hier, les rues de Figeac, et, sous prétexte de vendre ; *Les Détails de l'exécution de Pranzini*, il donnait aux crédules, moyennant dix centimes, d'anciens prospectus, puis s'enfuyait à toutes jambes, sans laisser à ses dupes le temps de se reconnaître.

Plusieurs personnes allèrent porter plainte au commissaire de police, qui ne tarda pas à mettre la main sur ce nouveau chevalier d'industrie.

Brûlures. — Voici un moyen de calmer la douleur causée par la brûlure mis à la portée de tout le monde aujourd'hui. Il consiste, d'après M. le docteur Dubois, de *Villers-Bretonneux*, à laisser échapper lentement sur la surface brûlée le contenu d'un siphon d'eau de se. L'effet sédatif que l'on en obtient est dû à la basse température de l'eau et à l'action calmante de l'acide carbonique qu'elle contient. Si on interrompt en effet, l'écoulement du siphon pour le remplacer par un filet d'eau froide, la douleur reparait pour disparaître de nouveau sous l'influence de l'eau gazeuse.

Si le *processus* de réparation n'est pas accéléré par l'emploi de ce moyen, ce n'en est pas moins un grand avantage de pouvoir supprimer si facilement les cuisantes douleurs qui accompagnent fatalement les brûlures à leur début.

(Cosmos).

AGRICULTURE

La récolte en 1887. — On lit dans *l'Echo agricole* :

Il résulte des calculs auxquels nous nous sommes livrés que le chiffre de rendement en blé, que l'on avait fixé à première vue de 108 à 110 millions d'hectolitres, se trouve dépassé dans une notable mesure. Nous arrivons, en effet, au chiffre exact de 117,732,910 hectolitres.

Ce rendement élevé est principalement dû à l'augmentation sensible de l'unité de produit à l'hectare quoique le tallage se soit mal développé à la suite des intempéries du printemps qui se sont prolongées jusqu'au 5 juin.

L'augmentation du produit à l'hectare se manifeste surtout en grande et moyenne culture ; la petite culture arrive également à un taux supérieur à celui des précédentes années, mais dans de moins sensibles proportions.

Tous ces résultats sont obtenus par une meilleure préparation des terres, grâce à des machines et à des outils de plus en plus perfectionnés à un épandage mieux compris des engrais organiques et chimiques, et à un emploi judicieux

de semences de choix à grand rendement produisant des sélections multiples.

Ils sont tout à l'honneur de l'agriculture française qui, quoique l'on ait dit, cherche, par tous les moyens possibles, à allier la science à la pratique. Encore et toujours de la persévérance, et nous arriverons certainement, non pas à être tout d'abord un pays grand producteur de blé — nous n'osons le dire encore — mais au moins un pays bon producteur.

Cette année déjà, nous avons produit au-delà de toute espérance, puisque, malgré de mauvais débuts, nous arrivons à faire face à nos besoins généraux (118 millions d'hectolitres, semences comprises). Nous trouvons, dans notre enquête, des rendements de 30, 32, 35, 40, 42 et jusqu'à 55 hectolitres à l'hectare, très exceptionnellement, toutefois.

Quoiqu'il en soit, nous ne saurions trop nous réjouir des résultats obtenus et trop, non plus, en féliciter nos agriculteurs.

Voici, maintenant, comment nous classons les départements par valeur de leur récolte, l'ordre alphabétique étant suivi dans les diverses classifications.

Très bonne : Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Nord, Oise, Seine.
 Bonne : Ain, Aisne, Allier, Ardennes, Aveyron, Belfort, Charente-Inférieure, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Hérault, Indre, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Hte-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Hte-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Htes-Pyrénées, Rhône, Saône, Hte-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne, Hte-Vienne, Vosges, Yonne.

Assez bonne : Aube, Aude, Charente, Cher, Corse, Dordogne, Gard, Gers, Girond, Indre-et-Loire, Isère, Lot, Lot-et-Garonne, Lozères, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Hte-Savoie, Sèvres, Deux-Sèvres, Vaucluse, Vendée, Médiocre : Alpes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Bonches-du-Rhône, Cantal, Drôme, Hte-Garonne, Var.

Récapitulation : très bonne, 7 départements ; bonne, 48 ; assez bonne, 22 ; médiocre, 10.

Cette évaluation se décompose ainsi :

Désignation des régions	Nombre d'hectares cultivés	Rendement à l'hectare Hectol.	Production Hectolitres
Nord-Ouest.....	743,000	17,60	13,076,800
Nord.....	1,777,000	23,78	27,289,060
Nord-Est.....	558,000	20,41	11,388,780
Ouest.....	1,059,000	16,35	17,311,650
Centre.....	741,000	17,01	12,604,410
Est.....	783,000	17,92	14,120,960
Sud-Ouest.....	748,000	12,50	9,350,000
Sud.....	491,000	12,50	5,892,000
Sud-Est.....	518,000	12,52	6,345,500
Corse.....	30,500	11,50	350,550
Totaux..	6,853,500	16,132	117,752,910

1887 marquera, dans l'ensemble, comme une très bonne année. Depuis 1871, en effet, trois récoltes seulement ont été supérieures :

1° Celle de 1872-73, avec 120,803,450 hect.
2° — 1872-75, — 133,130,103 —
3° — 1882-83, — 122,158,534 —

La plus mauvaise de cette période a été celle de 1879, avec 70,300,000 hectolitres.

Vin de sucre ou sucrage des vendanges. — La première des choses pour comprendre que l'on peut faire du bon vin avec du marc de raisin non pressé, de l'eau et du sucre, c'est de savoir ce que contient le jus de raisin.

Les chimistes sont unanimes aujourd'hui pour dire qu'il contient de 17 à 20 pour cent de sucre, de 79 à 82 pour cent d'eau, et 1 pour cent seulement de tartre, de tannin, de matière colorante, d'huile essentielle, un sel de fer et d'autres matières tout à fait infinitésimales. Ceci dit, paraît-il difficile de reconstruire 99 pour cent d'eau et de sucre ? Evidemment non ; mais il faut trouver l'arôme, le bouquet, la couleur et les autres matières à peine perceptibles à l'analyse. Eh bien, ce tout, on le reconstruit aussi facilement que l'eau et le sucre, car toutes ces substances se trouvent réunies et parfaitement conservées dans le marc de raisin non pressé, qui a déjà produit un premier vin.

Quelle espèce de sucre convient-il d'employer pour le sucrage ? Aujourd'hui, il n'y a plus de doute ni d'hésitation à avoir ; le viticulteur ne doit employer que du sucre de betteraves ou de cannes entièrement pur et de première qualité. Il faut proscrire absolument les glucoses ou sucres de fécoles, sous quelques noms qu'ils soient présentés, sucres de maïs, sucres de raisins, cassonnades ou autres ; il faut aussi se garder d'employer les sucres bruts. En effet, le seul sucre qui présente une garantie de pureté absolue, c'est le sucre raffiné en pains, ou en morceaux, la blancheur, la régularité du grain, la solidité, sont des caractères auxquels personne ne saurait se tromper. On ne peut en dire autant des sucres en poudre ou en menus cristaux. La forme polvéroïde prête aisément à des mélanges ; elle favorise l'introduction de matières étrangères, dont des quantités fort minimes peuvent au cours de la fermentation, pro-

duire des altérations susceptibles de communiquer au vin, promptement ou à la longue, certains mauvais goûts qui en déprécient la valeur.

M. Dumas dit aussi au sujet des vins de sucre : « N'est-il pas évident que par une addition d'eau sucrée sur les marcs, on peut déterminer une nouvelle fermentation capable de mettre à profit des sels, des matières tannantes, extractives ou colorantes, que ceux-ci contiennent encore et qui fourniront à l'aide des produits de la fermentation du sucre, un vin acceptable dans la consommation courante ? »

La valeur des vins de sucre ou de marc ressort d'ailleurs de ce fait, que d'après les renseignements publiés par l'administration des Contributions indirectes, il en a été mis en circulation 2,130,000 hectolitres après les vendanges de 1881 et 1,700,000 hectolitres après les vendanges de 1882.

(A suivre).

Variétés

Archéologie. — Un propriétaire du Puy-d'Issolud, M. Saule, vient de trouver au « Portail de Rome » qui domine la vallée de Marval (*Martis vallis*) un superbe bouton en argent de 16 millimètres de diamètre ; on peut le voir aujourd'hui entre les mains du soussigné.

Il porte les marques ci-après : Dessus : une croix grecque ; dans deux des quatre angles formés par la croix, des crénaux ; dans chacun des deux autres angles, un lion ; autour de cet ensemble de dessins l'inscription : REX HISPANIARUM 1732.

Dessous : un petit anneau fixé sur un blason surmonté d'une couronne et l'inscription : PHILIPPUS V D. G. (*Dei Gratia*).

La finesse et la perfection des des ins, le blason surmonté de la couronne royale, la rédaction particulière des inscriptions, établissent la certitude que ce bouton a été exclusivement fabriqué pour l'usage de Philippe V.

Loin de s'être dégradé sous terre, il paraît aussi neuf que s'il sortait du moule ; ce qui indique la qualité supérieure de sa matière.

Pourrait-on dire qu'il provient de l'uniforme de quelque officier espagnol ? Mais qui peut se figurer en présence du roi d'Espagne, un de ses subordonnés couvert de ces boutons d'argent singuliers qui font briller à tous les yeux cette inscription insolente pour le maître *Rex Hispaniarum* ! le doute pourrait exister si on lisait : *Regnum Hispaniarum*.

Peut-on encore se figurer ce même objet du roi à l'étranger, remplissant une mission quelconque, sans que son uniforme ne le fasse prendre pour celui dont il n'est que le mandataire ?

Ces hypothèses ne supportant pas l'examen, nous devons croire que ce bouton n'a pu servir qu'au roi d'Espagne lui-même.

Sans vouloir donner une importance exagérée à cette heureuse trouvaille, nous pensons qu'elle est au moins une preuve, ajoutée à tant d'autres, que même avant les fouilles officielles de 1870, qui découvrirent la célèbre galerie décrite dans les *Commentaires de César*, le Puy-d'Issolud était considéré comme l'emplacement de l'antique Uxellodunum ; puisqu'en effet un plateau, bien que désert, isolé et fort peu accessible, était visité par des personnages de marque, comme le petit-fils de Louis XIV, ce roi d'Espagne qui du reste ne devait pas être seul, dans son excursion scientifique.

Cette visite royale faite en 1732 ou postérieurement, reste d'autant plus vraisemblable qu'elle est confirmée par la considération suivante : c'était l'époque où vivait d'Anville qui détermina l'emplacement d'Uxellodunum au Puy-d'Issolud ; l'opinion du plus célèbre de nos géographes et archéologues français était bien de nature à captiver l'attention d'un roi, qui, à cause de son origine française, devait s'intéresser aux souvenirs de notre histoire nationale.

FRANÇOIS PEYLET.

Titré en droit, à St-Michel-de-Bannières.

FAITS DIVERS

Le chauffage des wagons. — On étudie en ce moment la possibilité de chauffer les voitures de chemins de fer à l'aide de l'électricité. Une société a construit et propose aux différentes compagnies de chemins de fer un type de bouillotte électrique, dans laquelle la source de chaleur est une bobine de forte résistance, placée dans un récipient muni extérieurement d'un bourrelet sur lequel repose la bouillotte mobile. On parvient ainsi, d'après les inventeurs, à faire bouillir un litre d'eau en quinze minutes en dépensant une quantité d'électricité dont le coût est évalué à six centimes.

On prête à la compagnie d'Orléans l'intention de faire l'essai de cette nouvelle bouillotte sur

ses trains rapides de Paris à Bordeaux. L'innovation sera certainement bien accueillie des voyageurs.

Les petits passetemps de la statistique. — Veut-on savoir ce que produit une tonne de charbon à gaz ?

Une tonne de charbon de terre, outre sa qualité de gaz, produit 1,500 livres de coke, 20 gallons d'eau ammoniacale, et 140 livres de coaltar ou goudron de charbon.

En résolvant ce goudron par la distillation, on obtient 69,6 livres de poix, 17 livres de créosote, 14 livres de naphthaline, 4 livres 3/4 d'huile de naphthé, 14 livres d'alagarine, 2,4 de naphthé dissolvative, 1,5 de phénol, 1,2 d'aurine, 1,1 d'anilite, 0,77 de toluidine, 0,46 d'anthracine, et 0,9 de toluéine.

C'est de cette dernière substance que l'on retire le nouveau produit dit saccharine du goudron qui est réputé, sucrer 230 fois autant que le meilleur sucre de canne.

Nos pères auraient été assez surpris si on leur avait affirmé que nous secrerions un jour notre café avec un morceau de charbon de terre.

Les pêcheurs à la ligne. — Que MM. les pêcheurs à la ligne qui se servent de ce petit filet dit *épousette*, pour sortir de l'eau le poisson qui a mordu à l'hameçon, prennent garde à eux. Ils se mettent par là en contravention avec la loi et peuvent être punis de l'amende. C'est ce que vient de décider le tribunal correctionnel de Charleville par un jugement ainsi motivé :

« Attendu, en fait, qu'il est établi que Sizaire, muni d'une ligne flottante, a voulu tirer de l'eau un poisson pris à son hameçon, et que Servais, craignant que ce poisson échappât, a employé, pour éviter ce résultat, un filet dit épousette, emmenché d'un bâton de 2 mètres 50 centimètres de longueur et n'ayant pas les mailles de dimension réglementaire ; que, ce faisant, il s'est rendu complice du fait ci-dessus spécifié, qui constitue, suivant la prévention, le double délit de pêche sans la permission du propriétaire et de pêche avec un engin prohibé.

« En droit : Attendu que le droit de pêche est exercé au profit de l'Etat dans tous les fleuves, rivières, canaux ou autres lieux indiqués dans la loi, dont l'entretien est à la charge de l'Etat, qui cède ce droit à des adjudicataires ou fermiers.

« Qu'à la vérité l'article 5 de la loi du 15 avril 1829 fait, dans son dernier paragraphe, une exception à la règle générale, en permettant à tout individu de pêcher à la ligne flottante tenue à la main, mais que cette exception doit être strictement renfermée dans les limites fixées par les termes mêmes de la loi ; que la pêche à la ligne flottante tenue à la main, cesse donc de l'être lorsqu'à ce mode permis, le pêcheur substitue ou joint un autre mode auxiliaire qui ne l'est pas ; que c'est évidemment ce qui a eu lieu si l'instrument autorisé ne se suffit pas à lui-même, et si, pour le faire fonctionner, on a recours à l'emploi d'autres procédés ou appareils adjutants, quelle que soit leur nature :

« Que dans ces circonstances, il importe peu que le filet dont il est fait usage ait ou non des mailles de la dimension réglementaire, le délit consistant, non dans la nature de l'engin employé, mais dans l'emploi même de l'engin substitué ou ajouté à la ligne flottante, cet emploi ou cette adjonction constituant, à eux seuls, le délit de pêche sans la permission du propriétaire... »

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fournié-Lafage, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

PLANTATIONS AMÉRICAINES

M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pour-

ront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux.

Ils jugeront également de visu des variétés des hybrides Bouchet qui s'acclimatent le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

PETITE CORRESPONDANCE

Si tôt que les résultats du concours de greffage seront connus, nous en ferons part à nos lecteurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition internationale de Toulouse du 15 mai au 15 octobre 1887.

A l'occasion de cette exposition, il sera délivré les samedi, dimanche et lundi de chaque semaine, jusqu'au 10 octobre, à la gare de Cahors, des billets directs aller et retour, de toutes classes, pour Toulouse, via Montauban, aux prix ci-après :

1 ^{re} classe, 16 fr. 90.
2 ^e — 12 fr. 75.
3 ^e — 9 fr. 30.

Ces billets qui seront valables pour le retour jusqu'au train partant de Toulouse le mardi avant midi, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 1^{er} octobre.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE :

LE DEMI MONDE

Pièce de M. ALEXANDRE DUMAS

Par une troupe parisienne, sous la direction de M. DELETRAZ.

On nous annonce l'arrivée prochaine, du **Cirque Casault**, il fera ses débuts, dans la première quinzaine d'octobre.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

En feuille. 0 fr. 75 | Reliée... 1 fr. 50

A NOS ABONNÉS

Le Journal du Lot prie ses abonnés de l'informer, soit par lettre, soit par télégramme, de tout fait important se produisant autour d'eux. Les frais de poste ou de télégraphe leur seront remboursés.

Une importante réduction sur le prix de l'abonnement sera faite à tous ceux qui voudront être ses correspondants assidus.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux ; durée des Etudes : 2 ans.

RENTREE : le 3 Novembre 1887.

L'Ecole reçoit des Elèves internes et des Elèves externes.

Ecole préparatoire ; durée des Etudes : 1 an.

RENTREE : Lundi 4 Octobre 1887.

Cours préparatoire à l'Examen d'ENTREE du 1^{er} au 30 Octobre.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANEMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

BOURSE. — Cours du 19 sept.

3 0/0.....	81 40
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 05
3 0/0 id. 1884.....	85 10
4 1/2 0/0 ancien.....	102 50
4 1/2 0/0 1883.....	108 90

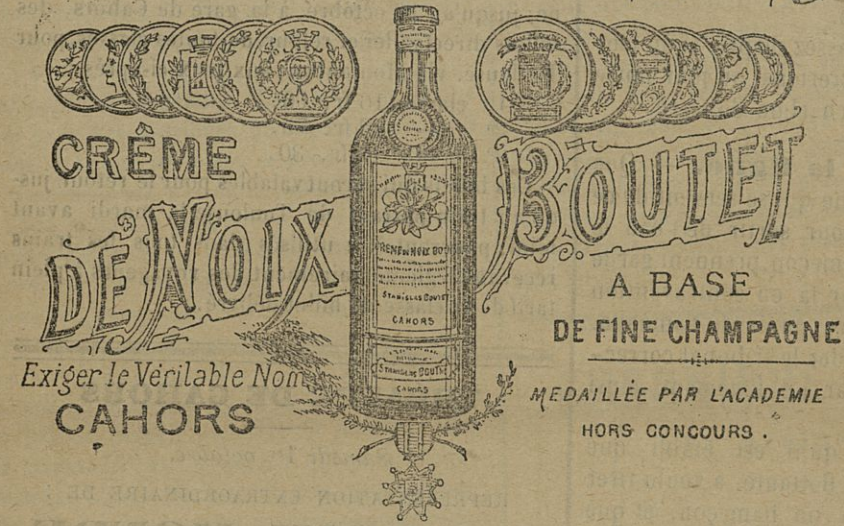
Dernier cours du 19 sept.

Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	396 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	281 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	348 05

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Distillerie centrale du Quercy



SUCRAGE DES VENDANGES

Aux Propriétaires & Vignerons

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885. Monsieur le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation, d'ouvrir dans nos magasins, situés rue de la Liberté, à Cahors, un dépôt de sucres destinés au sucrage des vendanges. En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux Propriétaires et Vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi avec l'engagement, par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

J. CANGARDEL ET FILS.

SUCRAGE DES VENDANGES

M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1^{er} blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

M. Michaud-Larivière Fils, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin.

NOTA. — Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, avivements, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Et-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement de dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o ÉDITEURS
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; de toutes les Publications artistiques
Gazettes, Journaux, Revues, etc.
Parbleu! C'est tout ce que chez L'Éditeur
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Con-Héron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ MME SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	4 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

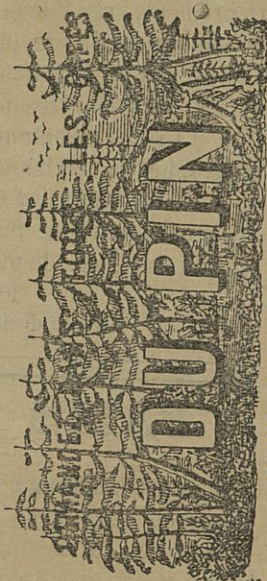
En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRETT DU LOT CADRETT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.



FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

